

ISSN 0758-1238

# LES CAHIERS DU TREGOR

N° 9

PRIX DU N° 20 F.

DECEMBRE 1984



**BULLETIN**

**DU CLUB D'ARCHEOLOGIE**

**ET D'HISTOIRE DE BEGARD**

Publié avec le concours  
de la M.J.C. de Bégard

## LA VIE DU CLUB

Vendredi 5 octobre 1984 — Réunion mensuelle du club

Des projets ont été mis en place. Ils prévoient de poursuivre les conférences mensuelles, et à cet effet des contacts seront pris avec des intervenants éventuels. Une plaquette sera publiée, en collaboration avec l'Association pour la Sauvegarde de la chapelle St-Jean de Trévoazan, par les soins du club ; sa parution est programmée pour le mois de juin. L'enquête sur la résistance et l'occupation à Bégard sera poursuivie. Parallèlement des contacts ont été pris pour obtenir l'exposition sur la libération des CDN présentée cet été au CAC de Saint-Brieuc. Un projet à plus long terme a été présenté : l'organisation d'un vaste colloque sur l'histoire du Trégor qui pourrait se tenir durant l'été 86.

Au rayon des informations diverses, Y. Le Jannic rappela sa découverte de ce qui paraît bien être un souterrain de l'âge du fer, à Prat, et regrette que les services des Antiquités, alertés aussitôt, n'aient encore pu s'y intéresser. Il présente aussi une seconde découverte qui possède toutes les caractéristiques d'une motte féodale avec enceinte de pierres. Les services compétents ainsi que l'ARSATT en ont été informés. Jacques Lintanf de son côté présenta les débris, assez complets, d'une belle meule de pierre, trouvée à proximité de débris de tuiles à rebord en Trézélan lors de ses promenades archéologiques. Pistes intéressantes à suivre.

**Les Cahiers du Trégor** - Publication trimestrielle du Club d'Histoire de Bégard.  
M.J.C. 22140 Bégard. — ☎ 45.20.60.  
Directeur de la publication : Hervé Le Goff.  
Composition - Impression : Copie 22 - Pédernec

**Abonnement Annuel** (4 numéros) : 70 F (+ 15 F de port).

Certains numéros parus sont encore disponibles :

- n° 1 - (16 Frs) — n° 5 - (17 Frs)
- n° 2 - épuisé — n° 6 - (17 Frs)
- n° 3 - (16 Frs) — n° 7 - (19 Frs)
- n° 4 - (17 Frs) — n° 8 - (20 Frs)

Joindre 4 francs de port par numéro.

**Photo de Couverture** : Itron Varia Pors-Guen, Notre-Dame du Port-Blanc.  
(en calcaire polychrome — env. 1400)  
(Photo Arthur Lambart - Inventaire Général).

## HISTOIRE DE PENVENAN

### Port-Blanc et Buguéls

(suite)

par Nicole CHOUTEAU

### LES TEMPS FEODaux

Au Moyen-Age, le territoire était morcelé en une quantité de petites seigneuries subordonnées les unes aux autres par le jeu de la hiérarchie féodale. Les plus petites d'entre elles, grâce aux alliances et aux héritages, se fondirent assez rapidement dans les plus importantes : le petit manoir est alors affermé.

C'est ainsi qu'on voit les actes nommer les propriétaires de diverses seigneuries en énumérant leurs principales possessions, puis devant la multitude de leurs titres conclure par... «et d'autres lieux».

Certains de ces petits manoirs ont complètement disparu ; de certains autres on trouve une trace au hasard d'un «aveu» ou inventaire au moment d'un héritage. De quelques seigneuries nous avons conservé des traces précises dans la toponymie, dans les archives, mais aussi dans les pierres et même dans la configuration du paysage comme moulins et colombiers, témoins de leurs privilèges.

En haut de cette pyramide se trouvait non pas une des seigneuries de la paroisse, mais le puissant fief de Troguindy, en Minihy-Tréguier.

C'est une de ses héritières, Catherine de Troguindy, veuve de Henry du Parc, qui entreprit en 1405 la reconstruction du château de la Roche-Jagu.

Un aveu rendu en 1682 par Marie Anne d'Acigné, dame de Troguindy (Chartrier de Troguindy - Archives départementales A.31) cerne l'étendue des droits inhérents à Troguindy dans la paroisse de Penvenan :

*«A savoir droits de haute et moyenne justice, d'instruire les crimes des délinquants en ladite juridiction et les condamner à la punition corporelle et capitale jusqu'à extrémité dernière, les patibulaires à quatre posts ruinés en partie (les pots étaient les poteaux sur lesquels reposaient les traverses auxquelles étaient pendus les condamnés à mort. Le fait qu'ils soient ruinés à cette date prouvent qu'ils n'étaient guère utilisés)... et au bourg de la paroisse de Penvenan des pots et piliers avec les colliers et septes garnis de chaînes de fer et fermant à clés pour garder les délinquants, avec tous droits de haute justice comme épaves, gallois, deshérances, succession de bat-tards, confiscations, baux, bannies, coutumes, amendes, foires et marchés*

en ladite paroisse de Penguenan et Guenan et tous autres fermes droits de juridiction et obéissance, plus un droit de quintainé, les prééminences d'église, droit de fondateur, lisière, écusson et autres intersignes de noblesse en l'église de Penguenan et Camlez et les chapelles de Kervenan et Saint Maudet»

Les Troguindy portaient **de gueules à neuf besants d'or 3-3-2-1**. La chapelle de Kervenan est la chapelle Saint-Nicolas de Camlez.

A **Liors Meur**, les honorables G. PRAT et M. LORSET sa femme gravent sur une pierre de bornage en 1761, l'appartenance de leurs terres au fief de Troguindy.

A la fin du 14<sup>ème</sup> siècle, Marguerite de Troguindy épouse Henry de Plusquellec et reçoit en dot une partie du fief de Troguindy située en Penvénan, le domaine de Kergastel.

La famille de Plusquellec occupait une haute situation féodale et prétendait descendre des anciens comtes de Poher. Henry était le cinquième fils de Maurice de Plusquellec.

Henry et sa femme, Marguerite de Troguindy, vinrent donc habiter à Kergastel.

La terre de Kergastel devait être déjà depuis longtemps un point de défense sur lequel s'appuyait le fief de Troguindy en cas d'attaque par mer. En effet, bien que rien ne soit visible sur place ni sur l'ancien cadastre, une vue aérienne de l'Institut géographique National, montre une disposition des parcelles en forme de terroir circulaire dont le centre est formé d'un bosquet et flanqué d'une parcelle épousant la forme caractéristique de la basse-cour qui accompagne les anciennes mottes féodales; au cerne de cette basse-cour coule un ruisseau...

Cette disposition est caractéristique des mottes féodales des 10<sup>ème</sup> et 11<sup>ème</sup> siècles, mottes en général artificielles et couronnées d'un donjon de bois ou plus tard de pierres.

Le nom de Kergastel est déjà lui-même très évocateur bien que le mot «hastel» ou «Castel» puisse évoquer aussi bien des retranchements proto-historiques qu'une fortification romaine ou un domaine médiéval, mais toujours avec un rôle défensif.

La seigneurie de Kergastel avait droit de moyenne et basse justice; Troguindy était la seule seigneurie à détenir dans la paroisse un droit de haute justice.

A proximité du manoir se trouve un lieu dit «**Run an Lez**», «lez» signifiant cour de justice. C'est donc sur une colline à cet endroit que les seigneurs de Kergastel devaient régler les délits. Une croix encore visible sur l'ancien cadastre se trouvait au carrefour de **Run an Lez** et de la route qui mène à **Kergastel**.

L'existence d'une chapelle à cet endroit est plus que probable. En effet

la parcelle D. 1428 dans l'ancien état des sections se nomme «Parc Chapelle».

La seigneurie possédait en outre un moulin à eau à un tournant avec son étang, un colombier et un moulin à vent qui figure encore sur certaines cartes marines car il a longtemps servi d'amer à la navigation.

En bref, la panoplie complète des privilèges féodaux (chartrier de Troguindy A 31 page 3507)...

La famille de Plusquellec portait «**d'argent à trois chevrons de gueules**». Ces armoiries sont gravées sur la clé de voûte de l'ancien corps de garde de Port-Blanc, au pied du **Rocher de la Sentinelle**.

Ces armes ont été récemment utilisées pour élaborer le blason de PENVENAN, afin de rappeler l'important rôle défensif joué tout au long du moyen-âge par le littoral de Port-Blanc.

Les trois abeilles ajoutées au blason, sont une allusion au mot «Gue-nan» (abeille) contenu dans Penguenan, mais qui font ici figure d'armes parlantes.

Quinze autres manoirs peuvent être recensés avec certitude dans la commune.

A proximité de Kergastel on trouve **Bois Yvon**, le seul à avoir conservé l'entrée caractéristique des manoirs du 15<sup>ème</sup> : grande porte charretière doublée d'une porte piétonne sous des arcs brisés soutenus par des têtes de grotesques fort effacées.

En 1678 le domaine consistait «en la maison principale, volière et refuge à pigeons, aire, jardin, maison à four, grange, maison à buée où il y a fontaine et doué dans l'enclos de la porte».

On voit encore les traces du premier manoir : les ruines d'une tour aux pieds de laquelle deux petites portes en ogive donnent accès à un escalier en vis.

Au début de notre siècle, ce manoir était encore debout et au premier étage les murs étaient ornés d'un papier peint à la main représentant des scènes de chasse. Dans l'épaisseur des murs à côté d'une cheminée une cachette était aménagée.

A la réformation de 1543 on cite «*Boiséon, seigneur dudit lieu, paroisse de Penguenan, évêché de Tréguier : d'argent au chef endenché de gueules*»

La famille de Boiséon, sans héritier mâle, se fonda dans celle de Kergnec'h puis dans celle de Goesbriand.

La seigneurie de Bois-Yvon ne possédait ni droit de justice, ni moulin et son droit de colombier était réduit à un refuge à pigeons inclus dans les murs du domaine.

A la fin du 17<sup>ème</sup> siècle, la propriété était tenue à domaine congéable par Françoise Derrien, veuve de Rolland Salliou.

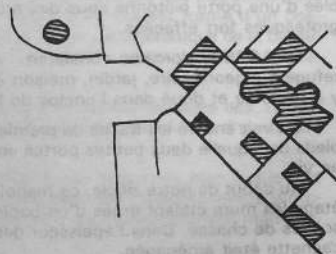
A côté de **Bois-Yvon** se trouvait le manoir de **Kerveniuou** dont quelques débris de murs subsistent en face de la ferme actuelle. Il possédait un moulin à eau dont les vestiges sont encore visibles dans un champ en contrebas de la route. Cette seigneurie n'avait pas droit de justice.

Un acte de 1677 conservé aux Archives départementales décrit le manoir de **Coat-Claeron** (sous le nom de **Coat Glazran** ou quelquefois **Pen Coat Glazran**) : «*lieu et manoir de Coat Glazran consistant en la maison neuve, deux pavillons, la grange, estables sur cour, bois de haute futaie*».

Cette maison neuve fut bâtie dans les premières années du 17<sup>ème</sup> siècle puisque le même acte précise que le logis neuf fut bâti par défunt écuyer Jean Péan, en son vivant sieur dudit lieu (probablement alliés aux Péan de la Roche-Jagu).

Ce manoir, encore entouré de douves en 1885, possédait un colombier, un moulin à eau dont il reste encore quelques traces avec son étang et également une chapelle totalement disparue.

On voit sur le vieux cadastre que le manoir possédait deux tours.



Manoir de Coat-Claeron  
d'après le cadastre de 1834.

Le domaine fut vendu comme bien national. Il n'avait pas droit de justice.

En poursuivant la traversée de la commune vers le Sud, on rencontre l'ancien manoir de **Lancevillien** dont le chartrier de Troguindy donne une description : «*Maison principale du manoir noble de Lancevillien, dans l'entrée, en la basse-cour une grande huisserie de taille, une grande et petite huisserie de taille d'entrée en la cour de ladite maison... une vieille chapelle*

dépendant dudit lieu appelée chapelle Saint Thérésien».

Ceci laisse supposer que le manoir était entouré d'une double enceinte et d'une entrée monumentale comprenant, comme à Bois Yvon, une porte charretière et un guichet des piétons.

Cette terre fut déclarée roturière en 1682 faute d'avoir fourni les titres d'anoblissement de 1427, mais les seigneurs de Lancevillien furent toutefois maintenus «dans leurs droits de pierres tombales plates étant dans la nef de l'église paroissiale en payant à la fabrique 12 sols».

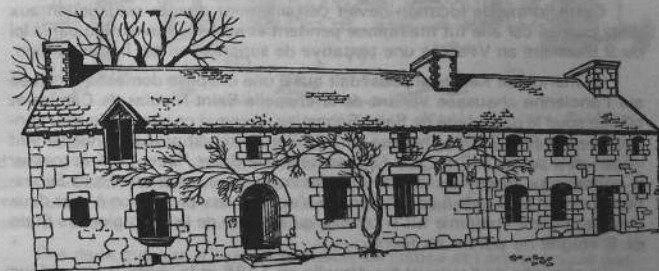
Le chartrier de Troguindy déclare : «le fief proche et lige sur le manoir de Landeledan, frairie de Minmenguy et ses maisons, vollières, portes, aires, puits, écuries, granges, rabines, bois de décorations, jardins et courtils, le tout mesurant ensemble 88 cordes de mesurage appartenant à Yves de Coetloury».

Toujours sous la mouvance de Troguindy se trouvaient le manoir de **Prat an Roux** qui possédait une tourelle visible sur l'ancien cadastre et celui de **l'île Meur** ou **l'île Grand** uni à celui de **Kerelleau** en Kermaria. La justice moyenne et basse qui en dépendait se rendait «au bourg de Penvénan pour la commodité des vassaux».

La moyenne justice lui fut supprimée en 1717.

Selon un acte de 1540 (A.D. E 1900), le manoir possédait une porte cochère, stable, aire, grange, jardin, courtil petit et grand, rabine située en Penguen, villa située en la frairie de Saint-Bedan, le moulin à blé situé au-dessous de ladite maison et l'étang au-dessus du moulin.

A la limite de la commune voici la ferme de **Kerdeval**. La maison noble



Manoir de Kerdeval

Dessin Viviane Maillet

de Kerdeval, relevant du fief de Troguindy, mais unie dès le 17<sup>ème</sup> siècle au fief de Lezhildry en Plougrescant, exerçait à Tréguier le droit de moyenne justice. Elle possédait un moulin à eau et un colombier. On lui donnait d'ailleurs quelquefois le nom de «ferme du Colombier». Celui-ci existait encore en 1819 et mesurait de contour 25 mètres et 16 centimètres, et de hauteur jusqu'au dôme 6 mètres 17 cm. Le dôme était divisé en 10 degrés recouverts de pierre.

Le domaine comprenait outre la maison principale une maison à four avec auge octogonale incrustée au mur, étable, écurie et portail, la chapelle Saint Sébastien, deux fontaines, deux douets à rouir, et trois autres vieux douets à rouir, un bois de saules et deux chênes... et deux pieds de vigne.

En 1728 le seigneur de Lezhildry donne la métairie de Kerdeval à Jean Balcou sous forme de «domaine congéable» à charge à payer chaque année 150 livres en argent, 25 livres de beurre, 12 livres pour le colombier annexé audit lieu et 7 bassinées de froment dont 4 font le boisseau, le seigneur de Lezhildry se réservant le droit d'acheter la douzaine de pigeons 12 sous.

La location à titre de «convenant» ou «domaine congéable» était la forme traditionnelle de location dans le Trégor qui était telle que *«lorsque le seigneur veut congédier son homme vassal convenancier faire le doit en le remboursant de ses droits convenanciers»*.

Les droits convenanciers consistaient à être propriétaire des droits superficiels, c'est-à-dire des constructions que le fermier avait édifiées, des récoltes, talus, arbres dont il devait être remboursé s'il était congédié, le seigneur étant propriétaire de la terre...

Il y avait dans la commune 168 domaines à convenant d'où les nombreux lieux-dits : convenant parcou, convenant brasadou, convenant corn, convenant normand...

Cette forme de location devait certainement donner satisfaction aux deux parties car elle fut maintenue pendant et après la Révolution par la loi du 9 Brumaire an VI après une tentative de suppression par la Convention.

Le manoir de Kerdeval possédait aussi une chapelle domestique située sur l'ancienne chaussée venant de la chapelle Saint-Nicolas de Camlez et placée sous le patronage de Saint Sébastien, invoqué comme on le sait, contre la peste. En 1630 le chapitre de Tréguier s'y rendit processionnellement *«pour qu'il plaise à Dieu, par l'intercession de Saint Fiacre de faire cesser la contagion»*. Saint Fiacre possédait les mêmes pouvoirs que Saint Sébastien et si l'on juge utile à ce moment de s'assurer leur protection à tous deux c'est que cette épidémie fut si terrible qu'à cause de la contagion les Etats de Bretagne ne purent se réunir.

La chapelle de Kerdeval fut démolie en 1786 et la vente des moellons rapporta 100 livres.

Le quart Nord-Ouest du bourg était occupé par les terres de deux peti-

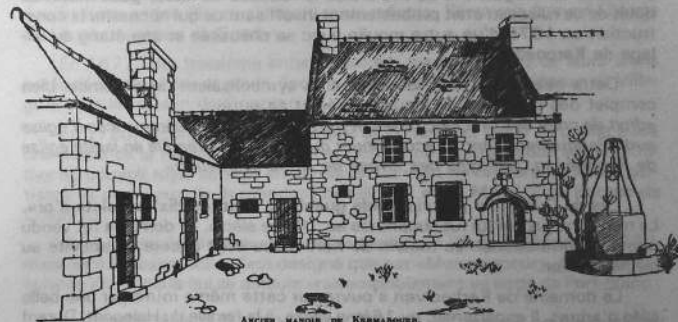
tes seigneuries :

«**Pen-Prat**», rattachée à la seigneurie de **Cargresq** en Plougrescant, n'est révélée que par quelques rares mentions dans les archives, mais son origine est confirmée par le nom d'une de ses parcelles «**Porastel**» contraction de «Pors Castel».

«**Poullyaouen**» n'est autre que le manoir détruit en 1960 après avoir été transformé en magasin durant des décennies.

Sur d'anciennes cartes postales on voit encore sa tour qui donnait sur la rue des Perdrix. Toutes les maisons de la partie Est de la rue de Tréguier furent construites sur ses terres.

A proximité du bourg, le manoir de Kermarquer se blottit au fond d'une vallée. Malgré la date de 1772 qui orne le linteau d'une fenêtre la construction est incontestablement plus ancienne ; le porche d'entrée est en effet couronné d'un motif en «chou frisé» caractéristique de la fin du 15<sup>ème</sup>. Il était fréquent à cette époque de dater ainsi une restauration ou transformation sans aucun rapport avec la date d'origine.



Des cartes anciennes indiquent aussi le moulin de la Comtesse qui sert d'amer à la navigation sous le nom de «moulin de Castel-Karria», déformation de «Castel-Kerriou», petit manoir disparu mais qui possédait certainement une chapelle car les fonts baptismaux de la chapelle de Port-Blanc qui sont un ancien bénitier en proviennent.

Ces deux manoirs n'avaient pas droit de justice et l'on ne trouve pas d'archives les concernant.

Repartons au Sud de la commune sur la voie antique qui reliait Tréguier à Buguéès.

Il est particulièrement intéressant d'étudier le nom des parcelles qui for-

maient le domaine de **Guermeur**. Si aujourd'hui il ne reste plus que la métairie, cette seigneurie importante a possédé l'ensemble des attributs que possédaient les manoirs sous l'ancien régime, ensemble qui fut d'ailleurs en partie détruit bien avant la Révolution.

Les numéros 635 et 636 du cadastre forment une grande parcelle parfaitement arrondie appelée «**Parc Harel**» qui ne peut être que la motte d'un ancien donjon.

Une déclaration fournie au Roi par Jean du Hallay en 1678 cite «le principal manoir dudict lieu de Guermeur à présent en ruines...»

Les parcelles voisines portent le nom évocateur de **Ty Milin** (maison du moulin), **Stang Coz** (le vieil étang), **Ty Forn** (la maison à four), **Guermeur**, **Loguel ar chapelle**, **Ar Couldry** (le colombier).

Le Moulin, ou plutôt son emplacement cité ici, n'est pas le moulin de **Kercoadou** dont il est question plus loin dans la même déclaration, mais un moulin déjà désaffecté à cette époque.

Ce bâtiment encore visible sur l'ancien cadastre était situé sur l'antique chaussée de Tréguier, là où elle croise le ruisseau de «**dour goas mat**». Le débit de ce ruisseau était probablement insuffisant ce qui nécessita la construction en 1676 d'un autre moulin avec sa chaussée et son étang au village de **Kercoadou**.

Cette seigneurie dont les bâtiments symbolisaient un ensemble bien complet des privilèges féodaux possédait en outre : «*droit de créer des officiers, basse et moyenne justice, prééminences d'église audit Penguénan, banc et accoudouer du costé de l'Evangile en ladite église de Penguénan, armoyés des armes de ladite seigneurie*»

Les du Guermeur portaient «**de gueules à sept (ou dix) annelets d'or**». La moyenne justice lui fut supprimée au 18<sup>ème</sup> siècle. Le domaine fut vendu comme bien national. Le moulin de Kercoadou était encore en activité au siècle dernier.

Le domaine de Kerbeulven s'ouvre sur cette même route par une belle allée d'arbres. Il appartenait, au 16<sup>ème</sup> siècle, à la famille du Halegoët. Durant les guerres de la Ligue, son propriétaire, Ollivier du Halegoët dépose sur les troubles qui agitent la région et s'enfuit par mer à Granville avec son cousin l'évêque de Tréguier, le même qui repose dans la chapelle Saint-Gonéry de Plougrescant. Devenu propriété du Séminaire de Tréguier, le manoir fut vendu à la Révolution comme bien national. Les dépendances couvraient alors 43 journaux 72 cordes et étaient plantées de 4000 pieds d'arbres. Son moulin à eau appelé «**moulin Arrel**» se trouvait sur le ruisseau de **hent ar Guern** au sud de l'étang de **Kercoadou**. Le seul colombier subsistant dans la commune dépendait de ce domaine. Dans le mur de sa chapelle domestique s'ouvrait une meurtrière.

Dans le quartier de Saint-Gonval existe un lieu-dit «**la Villeneuve**». On n'y trouve actuellement qu'une maisonnette.

En 1680, Françoise de Plusquellec, dame douairière de la Villeneuve rend aveu à la seigneurie de Troguindy pour le moulin, le lieu noble et la métairie de la Villeneuve qu'elle décrit ainsi : «*Lieu et métairie noble de la Villeneuve situé en ladite paroisse de Penguénan consistant en la maison principale couverte d'ardoise, contenant en sa longueur 34 pieds et demi, ayant de laize 17 pieds entiers, hauteur à rais de terre, douze pieds, les chambres jouxtes le pignon vers le devant trente pieds et demi, hauteur aussi à rais de terre, sept pieds et demi la maison à four à présent ruinée ayant de long en chacune longère vingt et un pieds et demi, la chambre à tex... ayant de long en sa longère treize pieds, laize treize pieds, hauteur huit pieds, le fonds sous les bâtiments, cour aire jardin et entrée dudit lieu, compris apprentis : 45 cordes*» (le pied valait environ 30 cm).

Quant au moulin il existe toujours dans la vallée de **Traou Vilin**, sur le chemin qui mène à Kerbérennès.

Françoise de Plusquellec, de la maison de Kergastel, héritait à cette époque de tous les biens de son frère François seigneur de Kergastel, de Boisriou et Kerhuel (en Plourivo), mort sans enfants. Elle avait épousé Claude du Louet, seigneur de Coetivy.

En 1677, leur troisième enfant, Gilonne, seule héritière de leurs biens par le décès des frère et sœur, épousa Maurice Le Borgne, seigneur de Villeguien, de la maison de Goazven.

En 1720, la conspiration du marquis de Pontcallec, née d'un conflit entre une partie de la noblesse bretonne et l'effort de centralisation administrative du pouvoir royal échoue en entraînant la mort de nombreux de ses partisans et parmi eux, le descendant de Gilonne et de Maurice Le Borgne de Coetivy.

Deux lettres de Monsieur de Bruilhac écrites le 20 et le 28 janvier 1720, mais dont le destinataire n'est désigné que par «**Monseigneur**», éclairent cet épisode dramatique qui se déroula vraisemblablement au large de Port-Blanc :

«*J'apprends dans le moment que l'on m'avait trompé en me mandant que Talhouët Boisoran était arrêté, c'est un autre Talhouët qui l'a été, mais on me mande aussy que six gentilhommes que l'on suivait de près se trouvant sur le bord de la mer et ne sachant comment éviter d'être pris s'étaient jettés dans une mauvaise barque de pêcheur et qu'après avoir été à une demy lieue en mer la petite barque avait péri...*»

«*Le 28 janvier. Monseigneur, j'ai appris hier qu'un des gentilhommes que j'ay eu l'honneur de vous mander s'être noyé dans une petite barque en voulant éviter les dragons qui les suivaient se nommait de Coetivy Le Borgne et un des meilleurs et des plus anciens et des plus aisez Gentilhommes de la province.*»

*C'est le même que j'ai déjà eu l'honneur de vous mander avoir pensé être tué par quatre autres qui lui demandaient l'association qu'ils avaient signée et qu'il soutenait avoir jettée au feu quand il avait appris l'arrivée de la chambre à Nantes...*

La Villeneuve fut vendue le 17 mars 1781 par Yves Allain, Joseph Le Borgne, seigneur de Coetivy, au sieur Jourand, prêtre.

La dernière étape autour des anciens manoirs n'est pas la moins pittoresque : le manoir de **Guernaultier** à proximité de la grève, semble avoir été un repaire idéal de gentilhommes contrebandiers comme il en pullulait le long des côtes. Guernaultier est dans le voisinage immédiat des «Paluden», là où l'on fabriquait le sel.



Manoir de Guernotier

Dessin Viviane Maillet

Une salle souterraine voûtée de 4 mètres sur 3 à laquelle on accédait par un escalier partant du grenier servait de cachette aux marchandises. Cette salle qui ne se trouvait pas sous le sol du manoir mais sous le sol de la cour a été détruite par le passage des charrettes lourdement chargées. Les défenses sont modestes. Elles consistent en un escalier hors d'œuvre dont la cage est percée de meurtrières.

Les archives de Guernaultier conservées aux Archives départementales remontent à 1454. La famille de Guernaultier portait «**d'argent à une aigle de sable, becquée et membrée de gueules, au lambel à trois pendans de même en chef**». Cette famille se fond rapidement dans les Kernec'hriou (16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècle) puis de Rosmar et de Kerret qui vendent le manoir en 1728 à dame Joséphine de Keroulan, dame de Coetivy.

Guernaultier avait droit de fief et de juridiction et possédait un moulin à eau et un moulin à vent. Pendant plusieurs siècles, la seigneurie de Guernaultier recevait une rente annuelle de «20 sols monnaie» des habitants du village de Buguélès «qui sont en droit de tout temps immémorial de profiter de ladite isle et autres adjacentes»...

Mais lorsqu'après la réunion de la Bretagne à la France une enquête fut faite sur les biens des diverses seigneuries, cette rente n'ayant pas été mentionnée, l'isle fut déclarée usurpée et Guernaultier condamnée à verser 4 livres par an pendant 34 années au domaine royal.

(à suivre)

## NOTES Complémentaires

### Au sujet du trésor de Henri III

Le trésor du roi Henri III d'Angleterre au cours de l'invasion anglaise en Bretagne au temps de Pierre Mauclerc fut bien débarqué à Saint-Gildas en Penvénan et non à Saint Gildas de Rhuys comme on pourrait le supposer.

Dans un article intitulé les préparatifs d'une invasion anglaise et la descente de Henri III en Bretagne (Extrait de la **Bibliothèque de l'Ecole des Chartes**, tome 54 - 1893, P.22), Elie Berger précise :

*«...Le gros de la flotte, ayant à sa tête le Comte Richard, frère de Henri, s'était séparé à Guernesey des vaisseaux qui accompagnaient le roi. Richard, Comte de Ferrers, le Connétable de Chester et presque tous ceux qui allaient envahir la France débarquèrent le jeudi 2 mai (1239) au port de Saint-Gildas dont nous ignorons l'emplacement exact, mais qui selon toute apparence, se trouvait sur la côte septentrionale de Bretagne, à quelque distance de Lannion et de Morlaix...»*

Elie BERGER a localisé Saint-Gildas sur la côte Nord de Bretagne à proximité de Lannion et de Morlaix d'après le document suivant :

*«Tunc transferant se versus duo castra comitis Britannie, que sunt prope portum qui vocatur Sanctus Gildasius, quorum unum vocatur Lannium et alterum Muntreles»*

Record Office, Close Rolls, 41, 8n<sup>o</sup>

### Au sujet du pardon de Saint-Gildas :

On remarque que M.Y. Capdevert dans sa déposition parle «*des nombreux pèlerins qui touchaient le Saint de cette chapelle avec des pains et les donnaient ensuite à manger à leurs chevaux*», et ne cite pas le nom du Saint. Or on remarque que les statues qui se trouvent dans la chapelle représentent un religieux accompagné d'un chien. De plus l'oratoire est dédié à Saint Roch. Peut-on penser que les prières en faveur de la protection du bétail s'adressaient à Saint Roch plutôt qu'à Saint Gildas ?

Cela n'est pas sûr car le saint personnage est représenté portant un livre ce qui le confirmerait dans ses fonctions de chroniqueur alors que Saint Roch se présente le plus souvent en voyageur muni d'un bâton.

## L'ATELIER

### BEAUMANOIR

Par Gilles Ollivier, Architecte D.P.L.G. à Plestin 22

Au 15ème siècle, la dynastie des Montfort ramène la paix en Bretagne. Les édifices religieux endommagés par les guerres successives sont réparés. Beaucoup d'autres sont construits. Au 16ème siècle, ce courant constructiviste se poursuit.

Parmi l'abondance des chapelles et des églises de cette époque, une série de bâtiments se distinguent, surtout en Trégor mais aussi en Léon (2 édifices) et en cornouaille (1 bâtiment), par la forme de leurs clochers et de leurs absides...

Tous ces bâtiments sont attribués à l'Atelier Beaumanoir.

#### Qui sont les Beaumanoir ?

Beaumanoir est le nom d'une famille de constructeurs qui se signalent avant les premiers clochers-murs ou les premiers chevets à nœuds multiples. D'après René Couffon cette famille est originaire de Plougonven - elle ne se fixa à Morlaix que dans la seconde moitié du XVème siècle.

- Le plus ancien Beaumanoir cité est :

#### Jehan BEAUMANOIR.

Il est verrier et mentionné travaillant aux verrières de l'Eglise St Melaine de Morlaix en 1463-1464.

- Un quart de siècle plus tard (en 1488-1489), trois membres de la famille Beaumanoir travaillent à l'œuvre de la nouvelle église St Melaine de Morlaix.

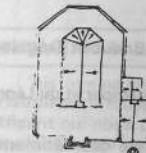
BEAUMANOIR LE VIEIL  
duquel on ne sait rien

ETIENNE et PHILIPPE

#### ETIENNE BEAUMANOIR

Il est cité visitant les fondations de St-Melaine de Morlaix en 1488-89.

En 1496, il est le Maître d'Œuvre de la chapelle St-Jacut de Plestin-Les-Grèves.

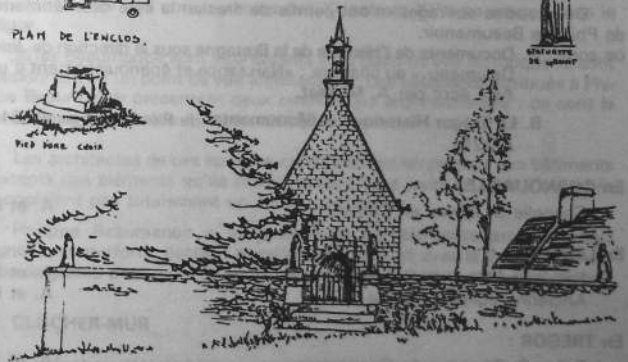


PLAN DE L'ENCLOU.



PIED POUR CALIX

CHAPELLE ST JACUT.



En 1498, il est mentionné parmi les sept tailleurs de pierre qui ont la conduite de St-Melaine de Morlaix.

En 1500-1501, il entreprend la construction du pignon sud du même édifice.

En 1506, il soumissionne, ainsi que Philippe, pour la construction d'un calvaire à St-Melaine dont ils n'eurent pas l'entreprise.



## PHILIPPE BEUMANOIR

1488-89 : il travaille au taux élevé de 10 sous par jour à St-Mélaine de Morlaix.

1499 : il est Maître ouvrier en pierre à St-Nicolas de Plufur.

1507 à 1523 : il est «Maître et principal feurastier» (entrepreneur) de l'église de Plougouven (le porche Ouest est daté de 1481 ; il a été conservé lors de la construction du clocher).

1536 : il propose avec Jean HEMERY un devis pour la reconstruction de la tour écroulée de N.D. de Guingamp. Il lui fut préféré Jean Le Moal.

De nombreux auteurs attribuent à Philippe Beaumanoir une liste impressionnante d'édifices.

Tout d'abord René Couffon :

- Répertoire des églises et chapelles du diocèse de St Brieuc et Tréguier. (Société d'Emulation des C.d.N. 1938).

- Répertoire des églises et chapelles des diocèses de Quimper et du Léon. Co-auteur. A. Le Bars.

Deux autres ouvrages m'ont permis de dresser la liste des bâtiments de Philippe Beaumanoir.

ce sont : A. Documents de l'Histoire de la Bretagne sous la direction de Jean Delumeau. - au chapitre : «Naissance et épanouissement d'un Art» écrit par A. Mussat.

B. Le Trégor Historique et Monumental de Pierre Barbjer (P. 216 à 229)

### En CORNOUAILLE :

Chapelle St Gildas en Carnoët A. et B.

### En LEON :

Eglise St Milliau de Guimilliau A. et B.  
Ancienne Eglise de Taulé A. et B.

### En TREGOR :

Eglise St Ténénan de Guerlesquin A. et B.  
Chapelle St Nicodème de Lanleña B.  
Eglise St Judoce de Lohuec A. et B.  
Eglise St Melaine de Morlaix (1464 à 1506) A. et B.  
Eglise St Yves de Plougouven (1511) A. et B.  
Eglise St Milliau de Ploumilliau A. et B.  
Eglise St Pierre de Ploulec'h (1533) A. et B.  
Eglise St Nicolas de Plufur (1499) A. et B.  
Eglise St Yves de Trédrez (1500) A. et B.  
Eglise Notre Dame de Trémel A. et B.

### Edifices disparus :

Chapelle de la Trinité en Plounérin A. et B.  
(devenue maison particulière à St Efflam en Plestin-Les-Grèves)  
Eglise Loguivy A.  
Eglise St Ignace de Plouigneau A.  
Eglise de Plounérin A.

## INNOVATIONS ARCHITECTURALES

L'histoire ne laisse que très peu de renseignements sur les hommes qui construisaient toutes ces églises et ces chapelles. Ceci est déjà d'un intérêt suffisant qui nous permet de considérer la famille Beaumanoir comme des «représentants» des constructeurs des XVème et XVIème siècles dans le Trégor.

Si les Beaumanoir sont intéressants d'un point de vue historique ils sont passionnants d'un point de vue architectural. Les bâtiments attribués à Philippe Beaumanoir présentent deux innovations architecturales : ce sont le clocher-mur et l'abside à nœuds multiples.

Les architectes de ces époques construisaient en prenant aux bâtiments existants des éléments qu'ils reproduisaient dans leurs œuvres ; quand ils ne copiaient pas totalement un édifice existant.

Philippe Beaumanoir a su jouer avec les éléments architecturaux (pignons; contreforts, flèches, tourelles d'escalier) et avec la matière (sculptures de granit) pour créer de toute pièce une architecture qui lui est propre.

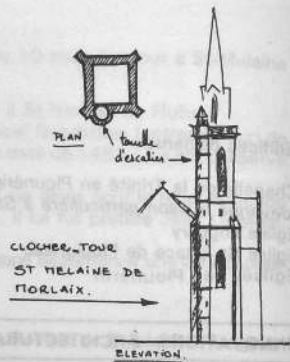
### CLOCHER-MUR

Les clochers étaient bâtis autant pour distinguer l'église de loin que pour contenir les cloches. Ils servaient à marquer la puissance des chapitres, abbayes ou paroisses.

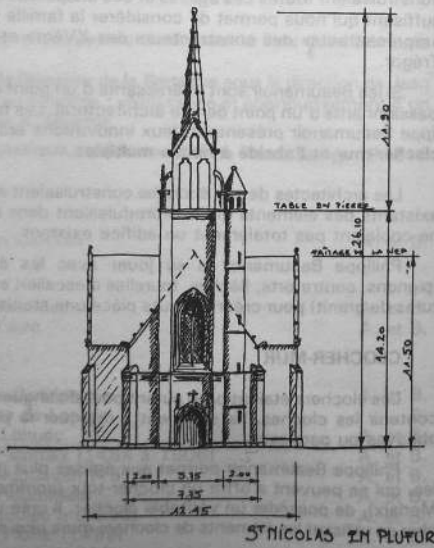
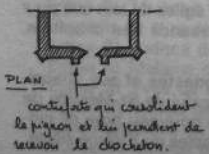
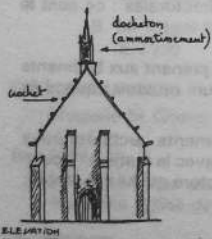
Philippe Beaumanoir permet aux églises plus modestes et aux chapelles, qui ne peuvent s'offrir un clocher-tour (comme celui de St-Mélaine de Morlaix), de posséder un véritable clocher. Il crée un nouveau type de clocher en utilisant les éléments de clochers-murs plus simples du XVème siècle.

Il fait grimper les contreforts au dessus de la pointe du pignon. Il transforme l'amortissement du haut du gâble en table de pierre sur laquelle il pose le beffroi et la flèche.

Il utilise également des éléments du clocher-tour : il accole à l'un des contreforts de son clocher (au sud-ouest) une tourelle d'escalier. Elle permet l'accès aux cloches.



CLOCHER-TOUR DU XIÈME SIÈCLE



St Nicolas en Plufur

### CHEVET A NOUES MULTIPLES

Philippe Beaumanoir ne s'arrête pas au clocher-mur ; il crée également un nouveau type de chevet. Cette nouvelle abside reprend les éléments importants que voulaient posséder les églises : - la forme en cul de four de l'abside du Maître Autel (cette forme de demi-coupoles symbolise le ciel) - le meilleur éclairage naturel possible du Maître Autel (l'époque gothique s'est caractérisée par une recherche importante dans l'éclairage naturel des édifices ; la lumière est un symbole important de la présence divine). Ce que facilite la forme polygonale des absides.

Les chevets construits au XVème siècle sont de deux types principaux.

LE CHEVET DROIT

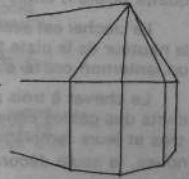


la forme en cul de four de l'abside intérieure est quelquefois donnée par le lambris - par l'éclairage latéral -

LE CHEVET POLYGONAL

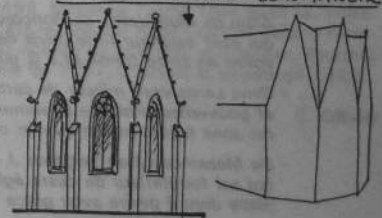


il possède déjà les éléments cités. (cul de four - éclairage naturel) le volume est couvert par une charpente et une couverture en croupe -



De l'extérieur, le volume couvert par une croupe a «les bras ballants». Philippe Beaumanoir les redresse... En élevant 3 gâbles sur les 3 côtés du polygone du chevet couvert par une croupe, il redonne au volume de l'abside l'allure qui symbolise la présence divine qu'elle veut contenir.

CHEVET PHILIPPE BEAUMANOIR



## CHAPELLE ST-NICOLAS EN PLUFUR

Située à l'écart de l'agglomération dans un site remarquable au fond de la vallée où le Yar a tracé son lit, la chapelle St-Nicolas apparaît dans une clairière, dressant son beau clocher-mur flanqué d'une tourelle élancée.

De plan en forme en croix latine, cette chapelle se distingue notamment par son clocher-mur et son abside polygonale.

La façade occidentale est percée d'une porte décorée d'une accolade encore toute gothique et d'une grande fenêtre éclairant la nef.

En haut, pour rattraper la largeur entre la table de pierre et le mur-pignon, trois assises sculptées et en retrait les unes sur les autres ; elles forment en même temps éléments décoratifs et consoles.

Le beffroi barlong est très léger et comprend deux baies. Chacune de ses faces est surmontée d'un gâble et l'ensemble est couronné d'une flèche octogonale très élancée.

Les quatre angles du beffroi sont reliés par de légers arcs-boutants aux quatre piliers d'angle de la balustrade.

Le clocher est accosté d'une tourelle ronde dont l'escalier monte jusqu'à la hauteur de la plate forme ; cette tourelle est terminée à son sommet par un lanternon coiffé d'un petit toit en forme de pyramide hexagonale.

Le chevet à trois pans a ses pignons ajourés de hautes baies. Les crochets des gâbles constituent avec les moulures de l'ébrasement des fenêtres et leurs remplages ainsi que les gargouilles placées à l'extrémité des noues, la seule décoration de l'abside.

Sur la façade Ouest une inscription permet de connaître le nom du Maître d'Œuvre et la date de l'édifice. Cette inscription avait été relevée par Mr l'Abbé Alexis Thos au début du siècle dernier.

Depuis, de nombreuses personnes ont repris cette lecture sans jamais en vérifier l'authenticité : voici le texte :

- Alain de Plusquellec de Boncœur de Bruillac qui était seigneur fit le devis de ceste église en cette forme et à la guise
- René Leros était miseur de cette chapelle et gouverneur Philippe Beaumanoir fut sans fael le maître ouvrier en pierre
- De Mezambes était seigneur J. Marhec qui est fond(at)eur de ceste église et donna place dont il désire avoir grace (de Dieu)
- L'an M CCCC IIII<sup>xx</sup> et VIII en ceste manière fut commencée et ainsi entreprise . cette œuvre avant et arrière

- Messire Borgne premier chanoine de Tréguier archidiacre grand vicaire entreprit de dire office et messe cet honneur en cette chapelle perpétuera sa mémoire

- G. Floch prêtre premièrement donna pour sa dévotion icy un calice d'argent Dieu lui donne grâce perpétuelle

Durant l'été 1976, j'ai pu déchiffrer toutes ces pierres et réaliser le relevé que vous présente la page suivante :

Voici ce que l'on peut lire :

P DE PLUSQUELLEC DE BONCUEUR DE BRUILL  
QUI ESTOIT SEIGNE FIT LE DEVIS DE CESTE  
EGLISE EN TELLE FORME ET A LA GUISE

R: LEROS ESTOT MISUR DE CETTE CHAPELE  
ET GOUVARNEUR PH: BEAUMANOIR  
FUT SANS FAILLE M OUPRIER EN PIERRE

DE MEZABER ESTOIT SEIGNE J. MARHEC  
QUI EST FODE DE CESTE EGLISE ET DONA  
PLACE DONT DE DIEU DESERT AVOIR GRACE

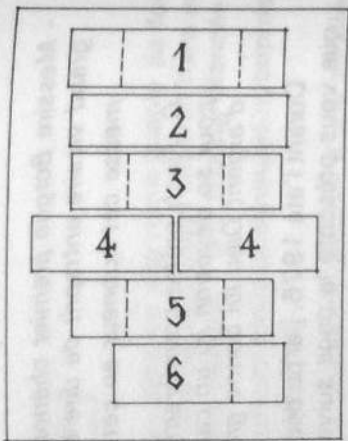
LAN M CCCC IIII<sup>xx</sup> ET XVIII EN CESTE  
MANIERE FUT COMENCE ET AINSSI PRUUS  
CESTE UPRE AVANT ET ARIERE

M: B: QUE P CHAMIONE DE TGRE M PETRE  
G: RD MOINE ENTUET DE DIA OFFICE ET  
MESSE CET H EN CESTE CHAPELE PPETUA LAM

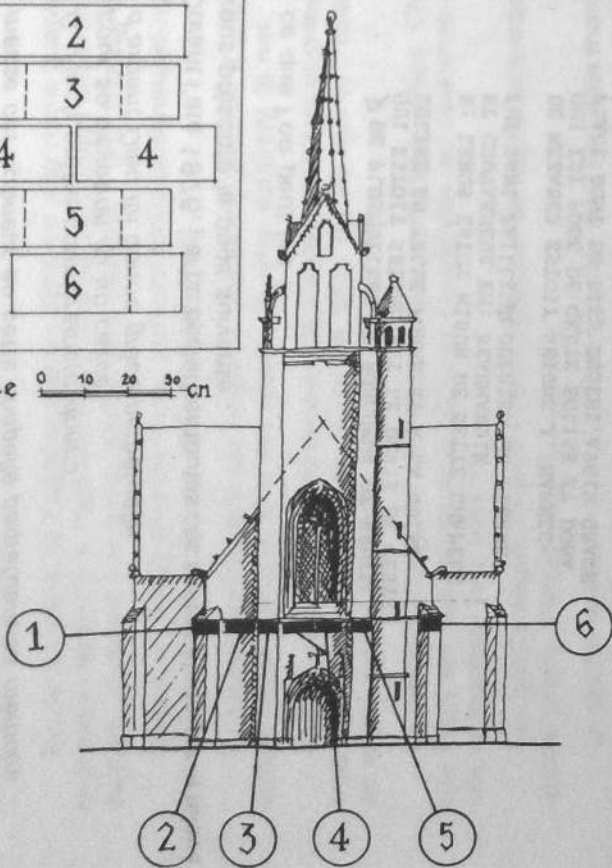
G: FLOCH PBRE PREMIEREMT DOA  
PAR SA DEVOCION ICY UNE  
DARGET DIEU LUY DOIT GRACE P

Les caractères romains des chiffres qui commencent le quatrième paragraphe datent la chapelle de 1499. Monsieur l'abbé Thos avait lu 1488. C'est cette dernière date qui a été reprise par René Couffon dans le répertoire des églises et chapelles du diocèse de St Brieuc et Tréguier. Pourtant certains écrits datent la chapelle de 1487, d'autres la situent en 1498...

G. Ollivier



Échelle 0 10 20 30 cm



De plus quelle de boyneur de bml  
que estoit que fut le deus de cete  
eglise en celle tonne et a la quile

R: leros et ornulur de cette chapel  
et gonnar veur ph: beaun noir  
fut laus laille Doynerre yperre

De mes abe et on le une (marbre)  
que est de de cete eglise et dona  
place dont à dien de lertanor art

Layn que un<sup>m</sup> et d'um en cete  
maniere fut comene et au lly rms  
cete yperant et au ere

D: B: que yhamone de tye yperre  
y: r d'omone et ne mette d'omoll uet  
melle cete yperre chapel ypernaln

G: hochybre yperre et ut da  
par la denocoy Xcy vne  
d'arg et dien luy doit grace y





## HISTOIRE DE GUINGAMP (suite)

par F. DOBET

### CHAPITRE V

#### LES MONTFORT (1364-1491)

##### LE DUC JEAN IV DE MONTFORT

Jean de Montfort, Jean IV, va régner seul Duc, en Bretagne, pendant trente cinq années (1364-1399). Il rend hommage au Roi de France Charles V le 16 décembre 1366. Mais bien vite on s'aperçoit qu'il est l'homme de l'Angleterre : son éducation, l'appui qu'il avait reçu, décisif dans la conquête de son trône, ses deux mariages successifs avec Marguerite, fille d'Edouard III, puis avec Jeanne de Kent, tout le poussait dans cette voie dangereuse, tout, sauf le sentiment populaire hostile aux insulaires. «*Trop avez d'anglais autour de vous, ils ne vous aiment ni peu ni prou, nous les haïssons mortellement*» lui criera-t-on sans succès. Sa politique aveugle mécontente tout le monde, même ses plus déterminés partisans, un Clisson par exemple, et provoque l'intervention militaire de la France.

Du Guesclin, promu Connétable depuis le 2 octobre 1370, occupe le duché en une chevauchée qui ne fut qu'une promenade armée, Guingamp le reçut triomphalement en juillet 1373. Jean IV qui a fait de son duché hommage-lige au Roi d'Angleterre (septembre 1372) a dû fuir outre-Manche. Et c'est bien inutilement qu'une armée anglaise débarque à Brest le 25 avril 1375, s'avance jusqu'à Saint-Brieuc ravageant tout sur son passage : St-Pol-de-Léon - Morlaix - Lannion - Guingamp. Elle doit se replier sans résultat : le pays ne veut pas être anglais, ni soumis aux Anglais. Pas plus d'ailleurs qu'il ne veut être français. Quand Charles V par une aberration qui étonne de la part d'un homme aussi averti, décide l'annexion du duché (18 décembre 1378) le sentiment national se cabre et les Bretons se regroupent autour de leur duc. Jean IV peut revenir, il est reçu avec transport à Quidamet (Dinard) le 3 août 1379. La mort de Charles V, le 16 septembre 1380, permit un rapprochement avec la France : des négociations engagées aboutirent au second traité de Guérande le 4 avril 1381. Quoiqu'il en eut, le Duc sacrifiait son alliance trop voyante avec l'Angleterre et se réconciliait avec la France. Le 30 avril 1381, les bourgeois de Guingamp approuvaient à leur tour le traité, et le 2 mai, Jeanne de Penthièvre revenait dans sa ville avec son troisième fils, Henri.

Tous ces événements invitaient impérieusement et clairement, semblait-il, le Duc Jean IV à la prudence et même à la magnanimité. Malheureusement il n'était pas une grande âme, encore moins, surtout à certaines heures, un grand cœur. Il ne paraît pas avoir éprouvé de reconnaissance durable envers ses anciens compagnons d'armes, d'humeur sans doute difficile, mais qui l'avaient si puissamment servi comme Clisson entre tous, l'artisan de sa victoire d'Auray. Il avait déçu, froissé, puis menacé ce rude soldat, surtout quand celui-ci avait acquis le château de Josselin. Le résultat. Le résultat le plus clair du conflit fut d'attacher définitivement le sire de Clisson à la France (2 juillet 1372) et de sceller son amitié avec son compatriote, autrefois son adversaire, Du Guesclin. Dans le différend avec la France, il s'était délibérément rangé aux côtés des Français et en 1373 avait repris la ville de Lamballe à la tête de l'armée royale. Le 28 novembre 1380, il succédait au Grand Du Guesclin dans la charge de Connétable de France.

En même temps, il s'était rapproché des Penthièvre. Dès 1369, au mois de mai, Jeanne de Penthièvre l'avait constitué «son représentant général et gouverneur dans toutes ses possessions», principalement dans le comté de Penthièvre, en Goëlo, Trécor, Avaugour et dans toutes ses autres propriétés, terres et châteaux. Son fils, Jean, toujours détenu en Angleterre - il devait y passer 36 ans !! - l'avait choisi, le 6 janvier 1385, comme son lieutenant général.

Jean épouserait la fille du Connétable, Marguerite; et Clisson de son côté obtiendrait la libération de son futur gendre.

Tout ceci parut de mauvais augure à l'ombrageux Jean IV. Il fit saisir les forteresses du Comté de Penthièvre jusqu'à ce que l'héritier Jean lui eût rendu hommage. Puis, voyant dans l'acte du 6 janvier l'indice d'une conspiration dirigée contre lui et sa famille, il résolut de l'étouffer, même au prix d'un crime. Il attira donc Clisson au Château de Vannes et donna l'ordre de le jeter à l'eau. L'ordre, on le sait, ne fut heureusement pas exécuté, et le Duc se ressaisit; mais cela ne l'empêcha pas d'imposer au prisonnier un traité léonin : il verserait au Duc 100.000 florins d'or et en gage livrerait «*dimanche prochain au soleil couchant*» les places qui lui appartenaient et celles dont il avait reçu la garde : JUGON - LAMBALLE - DINAN - CHATELAUDREN - GUINGAMP - LA ROCHE DERRIEN. Naturellement le projet de mariage de Marguerite et du Comte de Penthièvre était abandonné (27 juin 1387). Clisson dut accepter mais à peine remis en liberté. Il s'empressa de protester contre des engagements imposés de telle façon. Il en appela au Roi Charles VI, mena à bonne fin la libération de Jean de Penthièvre, dont il paya une part de la rançon et qui épousa Marguerite fille du Connétable, à Moncontour, le 20 janvier 1388. Puis, sans retard, se mit en devoir de récupérer les villes de Penthièvre, du Goëlo, du Trécor, cédées au Duc Jean IV. Robert de Beaumanoir enleva LAMBALLE (5 octobre 1387), le vicomte de Coatmen obligea le gouverneur de Guingamp, le sire de Kermarec à capituler (27 septembre 1387).

L'intervention du roi Charles VI amena une détente entre les deux antagonistes, au traité de Tours (26 janvier 1332). La paix paraissait assurée tant bien que mal, quand l'attentat de Pierre de Craon (13 juin 1392) contre Clisson, en plein Paris, vint tout briser. L'assassin se réfugia près du Duc de Bretagne : c'était désigner celui-ci comme l'instigateur du crime, du moins on le crut ainsi. Et le Roi Charles décida de châtier lui-même les auteurs du mauvais coup. On sait comment l'expédition tourna court, par la crise de folie du malheureux dans la forêt du Mans (5 août 1392).

La guerre reprit donc entre le Duc Jean et Clisson. Fou de rage, Jean IV se jeta derechef sur les terres des Penthièvre : Moncontour et Lamballe résistèrent, mais en avril-mai 1394, la place de la ROCHE-DERRIEN succomba et ses défenses furent rasées. Clisson à son tour prit l'offensive : il occupa St-Brieuc et s'y retrancha et, dans un raid rapide, il détruisit le château du Périer, ou du Poirier, en Kermoroc'h, pour punir son propriétaire, maréchal de Bretagne, de ses agissements. Fatigué, et sans doute essaié, le Duc Jean IV accepta les bons offices de Philippe le Hardi dont la médiation amena la paix définitive : paix avec les Penthièvre, à Guingamp (25 octobre 1395), paix avec Clisson (19-20 octobre 1395). Il était temps : le 1<sup>er</sup> novembre 1399 Jean IV s'éteignait à Nantes. Jean de Penthièvre, à son tour, mourait à Lamballe en 1403 (16 décembre) et le Connétable en 1407.

## MARGOT LA BOITEUSE

La paix était rétablie en Bretagne, mais les esprits n'étaient pas pour autant pacifiés. Marguerite de Clisson n'avait pu pardonner les avanies infligées à son père par le Duc Jean IV. Et puis, elle rêvait toujours pour son époux de la couronne ducale : à la mort de Jean IV elle aurait même proposé au Connétable de s'emparer du Duché en faisant «mourir les enfants du Duc Jean».

Révolté à cette perspective, le vieux soldat aurait choisi une bûche du foyer pour l'en frapper. Dans sa fuite elle tomba, se cassa la jambe et en resta boiteuse. La leçon ne guérit pas l'altière «Margot» de ses ambitions démesurées, surtout depuis qu'en 1406 l'aîné de ses quatre fils, Ollivier, eut épousé Isabelle, fille du puissant Duc de Bourgogne : Jean Sans Peur.

De son côté le nouveau Duc Jean (1399-1442) ne tarda pas à inaugurer des procédés blessants - dès 1404 - à l'effet d'affirmer sa suzeraineté (1). Était-il bien nécessaire qu'il exige ses droits de rachat sur les forteresses et les terres du défunt Jean de Penthièvre : Lamballe, Châtelaudren, La Roche-Derrien, Guingamp ? En 1407 le conflit soudain s'envenima. Le Duc s'avisait de faire tenir à Guingamp, et contre tout droit, les «plaids» par le Sénéchal de Goëlo, Messire Jean Charbonnel. Outrée, Marguerite fait saisir l'officier, le jette à la porte et ses sergents en prison. A Lamballe, les agents du Duc ont encore moins de chance : ils se font rosser d'importance (1408). Les Etats de Malestroit tentent bien d'amener les deux adversaires à une

entente, inutilement. Le Duc fit alors déclarer Marguerite coupable de félonie et prononça la confiscation de ses biens. Et pour exécuter la sentence, il eut l'idée, lui aussi, de recourir à son beau-père, le roi d'Angleterre, Henri IV de Lancastre. C'était rappeler les Anglais en Bretagne, malgré les remontrances de sa femme Jeanne de France, malgré l'hostilité des Seigneurs bretons. La Roche-Derrien, Châteaulin-sur-Trieux furent saccagés, et les défenses de Guingamp très éprouvées (1409).

Une telle politique avait toute chance de susciter la réprobation des Bretons ; par surcroît elle risquait d'amener une intervention armée de Jean Sans Peur, le puissant Duc de Bourgogne, en faveur de son gendre Ollivier de Blois-Penthièvre, comme aussi de Charles VI.

Tout ceci fit quand même réfléchir le Duc. Le traité de Gien (8 août 1410) ramena la paix, cette fois pour dix ans.

Mais ce ne fut pas encore la réconciliation. Jean V cependant parut bien avoir abdiqué toute prévention contre la famille de Penthièvre ; on dirait même qu'il apporta une sorte de coquetterie à lui faire oublier ses torts antérieurs. Il combla de faveurs les aînés : Ollivier vit dans son intimité ; Jean sire de l'Aigle, commande une partie des forces ducales ; Charles est Maréchal de la Noblesse. Au plus jeune, Guillaume, le Duc a promis l'évêché de Vannes ou de Saint-Brieuc. Mais rien n'y fit. Leur mère, l'ambitieuse et intraitable Margot, leur soufflait sa haine, leur reprochait amèrement leur *«faute de valeur»*, leur peu de dignité, *«continuelle allumette»* dit fort bien le vieux d'Argentré. A la longue, ces excitations finirent par agir. L'écrasement de la Chevalerie française à Azincourt (25 oct. 1415) parut à Jean V signifier la victoire définitive de l'Angleterre. En 1415, il abandonna l'alliance française pour se rapprocher du vainqueur. C'était un coup très dur pour le Dauphin, futur Charles VII, son beau-frère, qui en conçut un très vif ressentiment. Entre le Dauphin et les Penthièvre une alliance naturelle fut scellée et même un complot ourdi : on s'emparerait de Jean V et le Dauphin donnerait le trône de Bretagne à Ollivier de Penthièvre (févr. 1420). On sait la suite : le pauvre Duc acceptant l'invitation au château de Champtoceaux où *«il y aurait passe-temps, moult plaisants et gracieux banquets»*. Son arrestation brutale, les indignes traitements infligés par ses cousins qui se *«galaient insollement»* tandis que lui dehors tremblait sous pluie froide (13 févr. 1420), les menaces de mort à peine voilées de Margot triomphante qui venait de temps en temps, pour jouir de l'humiliation du malheureux, l'inviter à patience, lui rappelant avec une sorte d'humour sinistre le verset du Magnificat : *«Deposuit potentes de sede»*. Le pauvre Jean V écrasé, s'effondra déclarant à *«ses beaux cousins»* *«qu'il ne lui fallait de la seigneurie pourvu qu'il feust assuré de la vie»*, se recommandant aux Saints de Bretagne.

## UNE DIFFICILE RECONCILIATION

Le Duc fut sauvé par l'énergie de sa femme qu'il avait pourtant traitée si mal au début de ses difficultés avec les Penthièvre. Jeanne de France convoqua immédiatement à Vannes les Etats de Bretagne (23 févr. 1420). Elle y vint en personne, tenant par la main ses deux fils, François et Pierre, et les plaça sous la protection de l'Assemblée. La nouvelle de l'indigne attentat de Champtoceaux provoqua dans toute la Bretagne une explosion de colère. Une armée s'organisa et, les uns après les autres, les places des Penthièvre furent prises et parfois démantelées. Lamballe, leur capitale, ne céda le 12 avril 1420, qu'après 43 jours de siège et, en trois mois, ses défenses furent jetées bas (juillet 1420). Guingamp fut plus heureuse : après un siège sans vigueur de dix sept jours (2), sans espoir d'être secourus, ses défenseurs Jehan de Chastelier, vicomte de Pommerit, Eon de Kersaliou, les deux sires de Perrien, capitulèrent le 5 mars 1420. Une convention conclue entre assiégeants et assiégés, garantie par la livraison de cinq *«hostages»* guingampais, portait qu'il ne serait exercé aucune représaille sur les personnes. Et même, contrairement à l'engagement pris par les coalisés de démolir les forteresses des Penthièvre (16 oct. 1420), celles-ci furent épargnées ou presque. Guingamp fut au nombre de ces privilégiés ; on se contenta *«d'araser les tourelles des portes de la ville»* (3). Le *«Château»* resta intact. Il est vrai qu'après tant de sièges, depuis quatre vingts ans, son état devait être bien *«piteux»*.

Champtoceaux succomba devant l'armée bretonne au début de juillet 1420. Jean V recouvrait sa liberté. Vis-à-vis des Penthièvre il se montra d'une magnifique générosité : il leur pardonnait tout, à la seule condition que devant les Etats de Bretagne, ils veuillent bien reconnaître leurs torts et s'avouer *«repentants»*.

Leur premier mouvement fut d'accepter l'offre charitable mais ils se ravisèrent. Aux Etats de Vannes en septembre, ils firent défaut : neuf assignations leur furent départies en pure perte. Alors, le 15 février 1425 (4), les Etats de Vannes, les déclarèrent par coutumace, coupables de félonie et de lèse-majesté. Ils étaient condamnés à mort et leurs biens confisqués. Tous s'enfuirent d'ailleurs, sauf le jeune Guillaume, remis en otage en août 1420, et qui languit en prison pour n'être libéré, le malheureux, qu'en 1448, par le Duc François 1<sup>er</sup>.

Peu s'en fallut encore qu'un nouveau complot ourdi par le second des Penthièvre, Jean, Sire de Laigle, pour se défaire du Duc Jean V, lors d'une visite à Beauport en 1422, ne réussit.

Des biens confisqués, Jean V réserva une large part à sa famille, à ses frères Richard, Comte d'Etampes, et Arthur, comte de Richemont ; à son second fils Pierre qui reçut en apanage le comté de Guingamp (5). Cependant la sentence des Etats de Vannes n'était pas définitive. A la mort de Jean V (28 août 1442) son frère Arthur de Richemont s'entremet en vue



d'une réconciliation entre Jean de Laigle et le Duc François 1<sup>er</sup>. Ses efforts aboutirent au traité de Nantes (27 juin 1448). Jean de Penthièvre retrouva ses biens, sauf l'apanage de Guingamp, et son titre de Comte de Penthièvre, à charge de renoncer pour lui et sa famille à revendiquer le trône de Bretagne (6).

### LE SIMPLE et LA BIENHEUREUSE

Le Duc Jean V avait donc donné en apanage à son second fils Pierre mais sous réserve du droit de rachat - le comté de Guingamp (2 mars 1439). Le jeune comte épousait en 1442, la fille de Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars et de Marie de Rieux, Françoise, celle qui serait la Bienheureuse Françoise d'Amboise, élevée à la cour du Duc Jean. Les deux époux ne tardèrent pas à s'installer dans leur Château de Guingamp, dont le Maître d'hôtel, Rolland de Carné, avait pris possession en décembre 1439, et où il avait aménagé un logement. Peu après, le 8 août 1442, le Duc mourait. Son héritier et successeur, François 1<sup>er</sup> (1442-1450), par lettres du 10 décembre 1443 faisait abandon total à son frère, Pierre, du Comté, de la ville de Guingamp et lui permettait d'en relever les fortifications tant éprouvées par le temps et les sièges successifs (7). Château et murailles furent refaits, celles-ci assez mal d'ailleurs. Nous connaissons le nom de l'architecte, «*maître des œuvres des fortifications*» : il s'appelait Jean de Vennes (7) - de Beuve, selon d'autres, - aux gages de 40 livres par an. Il reçut sa commission le 4 janvier 1446. La ville d'ailleurs participa à ce travail qui demanda au moins huit ans -, et à l'empavement de ses rues, pour 1500 livres : c'était appréciable.

Les premières années du jeune couple paraissent avoir été heureuses. Pierre aimait la chasse, grande distraction des seigneurs à cette époque où le pays, très boisé, ne manquait pas de gibier, ni de fauves. Guingamp, en effet, était entourée d'une véritable ceinture de bois, la «*forêt de Guingamp*» : au-levant, les bois de Pommerit et de Malaunay soudés aux Bois-Meur et bois d'Avaugour, que relayaient, au midi, les bois de Coadout, et vers le couchant, ceux de Grâces (Bois du Loup, au nom significatif, bois de Comore) à peine séparés, eux aussi, des grands ensembles de Coat-an-Hay et de Coat-an-Notz.

De son père, le Comte tenait ce goût de la chasse et, comme le Duc Jean, il voulut avoir son chenil et son maître de vénerie : Alain de Groësquer (8). Il aimait encore plus entendre déclamer les «*ballades*» et les «*ménétrieux*» chanter en s'accompagnant de la «*viole*» ou faire résonner les grandes salles du fracas des «*élérons*».

Une petite cour, semble-t-il, s'était formée au château de Guingamp. Le Comte était simple - il en gardera le surnom de Pierre le Simple - charitable («*aumôniers*»), avec un penchant marqué pour la tranquillité. Son frère Fran-

çois le lui reproche presque : «*...ne vous coutez pas comme votre naturel vous y incline, car Bretons veulent voir leur Prince et est le plus grand plaisir qu'ils aient*». Au près de lui, la Comtesse, son épouse, dont la jeunesse, la grâce et la bonté apportaient un rayon de lumière dans une existence quand même assez monotone. Or, bientôt Pierre se révéla jaloux. Albert Le Grand en accuse certains flatteurs «*à la langue serpentine*» ... Peut-être, mais il n'est pas exclu que Pierre ait mené à ce moment une vie double. En tout cas, toujours suivant Albert Le Grand, peu sûr il est vrai, il en vint à détester sa femme, à l'injurier et même à la battre cruellement à quoi la malheureuse se contentait de répondre en protestant de son innocence : «*J'aymerais mieux mourir que d'offenser ny Dieu, ny vous*». Ses domestiques furent mis à la porte, jusqu'à la nourrice qui l'avait élevée. Ceci affecta la santé de Françoise qui en tomba malade, et dans tout le pays, souleva une réprobation unanime. La révolte de la conscience publique fit réfléchir le Comte et le ramena à l'estime et à l'affection de son épouse, dont il subit dès lors fortement l'influence. Tous deux essayèrent d'intervenir auprès du Duc François en faveur du malheureux Gilles de Bretagne. Ceci fut inutile. Le Duc se montra implacable, et Gilles, comme on sait, périt assassiné au château de la Hardouinais (24 avril 1450). Quelques semaines plus tard, François lui-même s'éteignait à Vannes le 17 juillet, laissant le trône ducal au Comte de Guingamp.

Le séjour de Pierre à Guingamp lui fut très profitable : c'est sur ce théâtre réduit de son Comté qu'il s'initia au maniement des affaires. Sur le trône ducal, cet homme qui paraissait n'avoir qu'une personnalité assez effacée, se révéla excellent, politique avisé et loyal vis à vis de la France. Son attitude fut la même que celle de son frère François, allié fidèle de Charles VII. Les troupes bretonnes prirent une part prépondérante aux grandes victoires qui provoquèrent l'écroulement de la domination anglaise : Formigny (15 mars 1450) où commandait son oncle, le Connétable Arthur de Richemont, et Castillon (17 juillet 1453). En Bretagne, il eut à cœur pour mettre fin à la querelle qui opposait sa dynastie à la famille des Penthièvre, de mettre en application par acte du 27 décembre 1450, le traité de Nantes (27 juin 1448) restituant le Comté de Penthièvre à Jean, Sire de Laigle. A Vannes, le 8 juin 1451, cinq des misérables assassins de son frère Gilles étaient décapités.

C'est aussi à lui que l'on doit l'élargissement des Etats de Bretagne. En plus des 14 villes qui jouissaient du privilège d'y députer, il y appela 11 autres Communautés dont celle de Guingamp (1455). D'ailleurs la ville de ses jeunes années lui fut toujours chère. Il l'avait dotée de défenses nouvelles, on l'a vu, en même temps qu'il contribuait à l'aménagement de ses rues. Il la gratifia de deux foires toujours existantes (1450-1451) : celle du samedi après l'Assomption et celle, plus célèbre, de Ste-Catherine (25 novembre) dont les droits devaient être affectés à la «*réparation de l'Eglise «parochiale» de Notre Dame*» (9). A l'Abbaye de Ste-Croix qui avait, elle aussi, besoin de réparations, il accorda la moitié des redevances que ses vassaux devaient fournir à l'entretien du château (10).

Le fermier des moulins à tan et à fouler de Guingamp se trouvant en difficulté, obtint remise de 30 livres sur son fermage.

Le bon Duc disparut prématurément le 22 septembre 1457. Avant de mourir il voulut donner à sa chère épouse un dernier témoignage d'amour : par testament il lui légua en douaire son comté de Guingamp (5 septembre 1457) et recommanda Françoise à son oncle et successeur le Connétable de Richemont.

À la mort de Pierre, la duchesse se retira à Vannes puis au monastère du Couets, près de Nantes, où elle s'éteignit en odeur de sainteté en 1485. Son idéal de vie monastique ne fut pas tout d'abord du goût du nouveau Duc qui la traita avec une rudesse malveillante et qu'elle soigna cependant de ses mains pendant sa dernière maladie. Sa charité lui commanda d'intervenir aussi auprès du Duc François II dont la conduite l'indignait profondément. Ses démarches eurent un succès temporaire. Le Duc lui en montra de la reconnaissance en lui assignant une rente de 7.000 livres sur le Comté de Guingamp et le Goëlo. Guingamp était taxé pour 78 livres 3 sols. Les petits avaient tout autant recours à sa bonté. En 1459 elle réduisit de moitié la ferme de la «*Pesson*» (pâturage), des bois de Minibriac (17 livres 7 sols 6 deniers) «*par les gelées et fortune du temps diminuée comme du tout*».

## DANS LES PATTES DE L'ARAIGNE

L'élévation du Comte Pierre au trône ducal détermina pour Guingamp et le Comté de Guingamp, une situation particulière : apanage de Pierre, il fut réuni à la couronne ducale quand Pierre succéda à son frère en 1450. Avant de mourir Pierre en fit un douaire pour sa femme. Arthur III le lui enleva : Guingamp fit donc retour à la couronne. Or, le reste du Penthièvre ou tout au moins une large part, fut restituée au Sire de Laigle en 1448-1450, puis derechef, confisqué en 1465 par le Duc François II. Et, quand en 1535 le Penthièvre fut accordé à Jehan de Brosse, Guingamp fut réservé par le Parlement de Bretagne et c'est en 1555 que la ville et le Comté seront réunis au Penthièvre, élevé plus tard, en 1569, à la dignité de duché-pairie.

Le règne très court du Duc Arthur III (22 septembre 1457-26 décembre 1458) n'apporta aucun changement notable dans la vie de la petite ville : les bourgeois obtinrent seulement du duc une somme de 100 livres à prendre sur le «*billot*» ou impôt sur les boissons, destinée à faire venir à la «*ruineuse Plomée*» les eaux d'une source située à une demie-lieue de la ville (11).

Le règne agité de son successeur François, deuxième du nom (1458-1488) allait placer au contraire la place de Guingamp, pour quelques mois, au premier plan de l'actualité contemporaine, si l'on peut dire. Il avait pourtant brillamment débuté, ce règne du dernier des Montfort, fils de

Richard, Comte d'Etampes, neveu du Duc Arthur I. Le duché était propère, n'ayant pas connu la guerre depuis 1365, ni par conséquent, les luttes désastreuses qui ont marqué, pour la France du Nord et du Centre, le règne du malheureux Charles VI et le début de celui de Charles VII. En ces dures années le sort de la Bretagne fut assurément privilégié. Le jeune duc - il a vingt trois ans - plait par sa simplicité, sa «*libéralité*». Il aime les arts, le faste, le luxe et les fêtes et en cela il est bien de son temps où une fringale de plaisirs secoue la société au sortir de la guerre de Cent Ans : «*il n'était question que de se gaudir*» comme l'écrit Alain Bouchart. On n'y manquait pas et le duc moins que personne, en son château de Nantes qu'il se faisait bâtir par Mathelin Rodier et si beau qu'il devait arracher à Henri IV un cri d'admiration : «*Ventre Saint-Gris ! Les Ducs de Bretagne n'étaient pas de petits compagnons*».

La légèreté de sa conduite pour ne pas dire davantage, lui permit-il de voir s'amonceler des nuages à l'horizon ? C'était cependant pour lui un adversaire bien dangereux que le nouveau roi de France Louis XI (1461-1483). Il n'y paraissait pas au début du règne : à Tours le 18 décembre 1461, il n'a requis du Duc François que l'hommage simple. Le 4 janvier 1462, il a nommé son vassal lieutenant général pour les «*pais estans de çà la rivière de Seine*». Il est même venu à Redon en pèlerinage. Il n'avait à son dire, aucune visée sur le Duché de Bretagne, «*n'étant pas homme si convoiteux*». Bientôt des actes sur la portée desquels nul ne pouvait se tromper démentent ces déclarations vertueuses. Il harcèle François de réclamations plus ou moins fondées et accueille avec joie les mécontents, comme cet Amaury d'Acigné, Evêque de Nantes, qui se réfugie en terre royale à Angers, d'où il peut tout à son aise jeter l'interdit sur le Duc et son Conseil. Le Duc comprend. Poussé par la trop célèbre Antoinette de Maignelais et tout un clan que dirigera bientôt le Trésorier Pierre Landais, il prend une part active à la coalition hétéroclite des grands féodaux, connue sous le nom - assez mal venu - de «*Ligue du Bien Public*» (1465).

Il y avait en Bretagne bien des opposants à cette politique aventureuse qui, de surcroît, brouille François avec la famille de Blois-Penthièvre, dont le représentant Nicolle de Blois, nièce du sire de Laigle, avait épousé en 1437 Jehan de Brosse, Maréchal de France. Nicolle avait hérité des biens de sa famille, concédés par les Duc François I et Pierre II en 1448-1450 et rendu avec eux aux Ducs Pierre et Arthur. Quand éclata le conflit de François II avec Louis XI, Jehan de Brosse estima qu'il ne pouvait trahir ses serments antérieurs et refusa de suivre François II. Fureur de celui-ci qui confisqua une fois de plus le Comté de Penthièvre. Au traité de St-Maur-des-Fossés (octobre 1465), il promit bien de le restituer, mais il se garda de le faire et même, deux ans plus tard, sous de fallacieux prétextes, il donnait ordre à Guillaume de Montauban de prendre possession des forteresses des Penthièvre et en particulier d'occuper Guingamp (21 septembre 1467). Si bien que devant le mauvais vouloir du Duc, Jehan et Nicolle vendaient à Louis XI leurs droits éventuels, bien aléatoires sinon périmés, au trône de Bretagne, pour 50.000 écus et, généreux avec le sien d'autrui, le roi promettait de leur rendre le Penthièvre (3 janvier 1480).

## COMLOTS ET COMBATS

La mort de Louis XI (30 août 1483) parut délivrer François II de tout danger immédiat ; mais bientôt il devint évident que la régente de France, Anne, épouse du Sire de Beaujeu, «*femme fine et déliée*» s'il en fut, reprendrait la politique tortueuse et envahissante de son père, avec cette circonstance aggravante que François ne laisse pour héritières du duché que deux filles dont l'aînée Anne, la future Duchesse et reine de France, n'avait que 7 ans en 1483. Lui d'ailleurs est vieilli prématurément et malade. Autour de lui les esprits sont divisés à l'extrême : les uns avec le Chancelier Chauvin sont partisans d'une entente avec la France, les autres avec le Trésorier Landais y sont tout à fait hostiles. Le 5 avril 1484, après deux ans et demi d'indignes traitements, Chauvin est mis à mort par ses adversaires. Furieux, ses amis à leur tour essaient de saisir le trésorier Landais qu'ils rendent responsable de l'assassinat politique du Chancelier. Ils échouèrent deux fois et furent déclarés rebelles au Duc. Cette sentence les décide à se réfugier près de la Régente de France. On devine avec quelle joie Anne de Beaujeu accueillit ces barons révoltés qui reconnaissaient les droits du Roi Charles à la succession ducal «*à bon et juste titre*» (Montargis, octobre 1484). Un an plus tard, le 20 octobre 1485, l'héritière des Penthièvre, Nicolle de Blois, ratifiait le traité passé avec Louis XI cinq ans plus tôt. Le Duc François II de son côté, multiplie les imprudences : il s'est allié à l'Angleterre d'Edouard IV ; il donne asile à de grands seigneurs Français, en rupture avec le gouvernement des Beaujeu : Louis, Duc d'Orléans, futur Louis II, Dunois le fils de l'illustre compagnon d'armes de Jeanne d'Arc, Jean de Châlon, prince d'Orange. Les seigneurs bretons comme les Rieux, les Rohan, s'en déclarent offensés et affectent de voir là une menace contre eux. C'était en tous cas attirer l'orage. François se rendit compte du danger et convoque à Rennes, pour le 4 février 1486, les Etats de Bretagne qui s'engagent à défendre les droits des princesses, ses filles, mais dans le même temps il promet sa fille Anne à Maximilien d'Autriche, veuf de Marie de Bourgogne, allié bien lointain et encore plus incertain, à l'appel des mécontents. En fin de mai 1487, l'armée française, massée aux frontières, entre en Bretagne. Ceci aurait dû provoquer l'union de tous les Bretons : il n'en fut rien. Obéissant à leurs ressentiments personnels ou à leurs intérêts (l'or de la Régente et ses promesses étaient si éloquentes), nombre de seigneurs et non des moindres : les Rieux - pour un temps - le sire d'Avaugour - le vicomte de Rohan, beau-père cependant de François II, se rangèrent du côté des envahisseurs. Ancenis, Chateaubriant, Redon, sont livrés sans combat. Le 1<sup>er</sup> juin, Ploërmel succombe et connaît les horreurs du pillage. Le 5, c'est le tour de Vannes. Dès le 19 juin, Nantes, où s'est réfugié le pauvre Duc, est bloquée par l'armée royale.

En cette extrémité François II décida de s'adresser directement au peuple et les Bretons répondirent magnifiquement à l'appel de leur souverain. Deux villes particulièrement : Rennes qui jusqu'au bout restera fidèle au Duc et à sa famille, et Guingamp en «*Basse-Bretagne*».

Le rôle que joua Guingamp en cette occurrence fut considérable. De par sa position géographique, plus que par l'importance de ses murailles ou de sa garnison, la petite ville avait à l'époque une importance stratégique de premier ordre. Elle était un centre, un «*noeud*» de routes rayonnant vers le Trégor, le Léon, la Cornouaille. D'Argentré l'a bien vu. «*Elle tenait, écrit-il, plus de douze lieues de pays en subjection et était le passage de la Basse-Bretagne*».

Cette importance n'avait pas échappé au Duc François qui voulut s'assurer des sentiments des Guingampais. Le 19 mars 1486, de Nantes, il demande aux Bourgeois de lui envoyer «*l'un des plus notables et suffisants d'entre eux*» pour le 1<sup>er</sup> avril ; le Duc se charge de tous les frais de route. Il tient à prendre conseil de ses sujets en l'absence de plusieurs de ses «*conseils et parents*». On lui députa Yves Durant, appelé plus souvent «*Guingamp le Poursuivant*» (12). De son côté le Capitaine de la Place, Jean de Coatmen, sire de Châteauguy, avait pris quelques précautions. En son absence il avait nommé Raoul Bizien de Kérouzy, lieutenant de Guingamp (1<sup>er</sup> juillet 1486). Mais la garnison était squelettique : cent hommes d'armes seulement. Aussi comprend-on son émotion quand il apprit les menaces qui pesaient sur la ville. Tout un parti de «*royaux*» - Pierre de Rohan, sire de Quintin, Gilles Rivaut, sire de Kérisac, Louis du Pont et son redoutable frère Ollivier, sire de Plusquellec - battaient l'estrade dans le plat pays aux environs, «*ruinaient les maisons des gentilshommes qui estoient au service du Duc dont ils prirent et rançonnèrent plusieurs*». Occupation intéressante et rentable car pour eux aussi «*guerre sans pillerie ne vaut non plus que andouilles sans moutarde*». Ils avaient même comploté de prendre Guingamp, par surprise, la nuit. Le Gouverneur accourut immédiatement «*en grande diligence*» et mit la ville en état de défense, probablement en appelant à lui les seigneurs loyalistes de la région. Les sires des Salles, du Liscoët, Ollivier du Chef-du-Bois, Yvons de Roscerf, seigneur du Bois de la Roche, Pierre Le Long, seigneur de Kervégué, de Tréziguidy vinrent renforcer la milice bourgeoise. Yvon de Roscerf et Pierre Le Long (13) exécuteront en représailles une expédition contre Quintin, fief de Rohan, en 1493. Ce qui valut au sire du Bois de la Roche, Chambellan de Charles, Roi de France, d'être cité à la barre de la Cour de Gêlo : il avait, en violation de sa parole, pillé le château.

Tenant bien en mains sa petite bande, Jean de Coatmen, au mois de juin 1487, fut assez heureux pour capturer près de Bégard, les deux frères du Pont, personnages assez dangereux, Ollivier surtout, puisque à deux reprises les officiers du Duc ordonnent à Jean de Coatmen de les conduire «*sous bonne garde*» à François de Tournemine, sire de la Hunaudaie qui devait leur assurer l'hospitalité au château de Dinan. «*Le duc serait très malcontent s'ils échappaient*», précisent les ordres.

## BOUTONS LES FRANÇAIS HORS !...

Sans doute ! Mais à ce moment, le Duc François avait d'autres soucis

et de bien plus graves. Le 19 juin l'armée française allait mettre le siège devant la ville de Nantes. Le 15, le duc adressait à ses «bien amis habitants de Guingamp» un appel de détresse, que «tous incontinent s'assemblent et mettent en armes» pour le secourir, qu'ils joignent donc leurs forces aux forces de l'Evêché de Tréguier dont le Sire de la Roche-Jagu est chargé. Cette lettre angoissée émut profondément les bons bourgeois, comme les chers frères de Guingamp, les «adjurant» de tout leur pouvoir de continuer d'être bons et loyaux sujets du Duc et leur envoyant «200 livres de poudre». Mais d'autre part, ils n'ignoraient pas les menaces effrayantes des sires de Rohan, de Rieux, ni la présence aux environs d'Auray de gens de guerre. La prise de Guingamp eût signifié la désorganisation de la défense bretonne dans l'Ouest : tout le monde s'en rendait compte, et Jean De Coatmen, le premier écrivait au Sire de la Hunaudaie et au Sire de Coëtquen à Dinan, en leur annonçant sa décision d'y garder certains officiers car il fallait «grant garde en cette ville», et pareillement les bourgeois, qui, le 21 juin, réclament des armes, des provisions, des renforts. La réponse immédiate des deux officiers fut celle qu'on pouvait attendre de soldats avertis et claivoyants : ils ne nient pas l'importance de la place de Guingamp, mais ils affirment à juste raison, que le nœud de la défense c'est Nantes : «s'il advenait inconvenient au Duc et à ceux qui sont avec lui par défaut de secours, tout le pays serait perdu». Que la ville de Guingamp ne garde donc que le nombre de soldats strictement nécessaire à sa défense et que tout le reste soit dirigé sur Nantes. Et ils concluaient : «A cette fin chacun doit avoir le cœur élevé». C'est, en quelques mots, la demande du sacrifice - sacrifice des biens et peut-être même sacrifice de la vie. Les Guingampais l'entendirent ainsi : tous depuis le gouverneur, Jean de Coatmen, à qui la ville en témoignage de gratitude pour sa belle conduite offrira, le 12 août 1488, «une pipe de vin», jusqu'à la Communauté, le vieux Mérien Chéro en tête, alors qu'autour d'eux, nombre de personnages et des plus haut huppés doutaient ou se réservaient prudemment, tel Jean du Quélébec, amiral commandant à Brest, qui le 29 juillet répondait aux Bourgeois de Guingamp qu'il n'avait pas de troupes à leur envoyer et qu'au surplus il ne croyait pas aux renforts s'avançant vers Guingamp.

Ce fut la fidélité courageuse et désintéressée de la ville de Guingamp qui permit aux populations du Trégor, du Léon, de Cornouaille, «francs-archers, esluz et bons corps», soulevées à l'appel du Duc, de se réunir à Guingamp.

Alain Bouchard parle de soixante à quatre vingt mille combattants (ce qui est beaucoup) menés par Dunois au secours de Nantes.

Le vieux «chroniqueur» raconte également. .... qu'il faisait «temps ardent et chault de boire et en aucuns endrois beurent toute l'eau d'une petite rivière qui était en leur chemin, si que il n'y demoura goutte d'eau»... Ce qui passe les bornes de la vraisemblance, du moins à notre estimation moderne, mais l'on sait que le vrai peut quelquefois... Il n'empêche, ce sont ces contingents et ceux de la Haute-Bretagne qui obligèrent l'armée royale



Pierre II. Duc de Bretagne.

Pierre II duc de Bretagne

à desserrer son étreinte et à lever le siège de Nantes (6 août 1487). C'était un beau résultat qu'il fallait exploiter en rejetant définitivement les «royaux», aussi le conseil ducal réclame encore, le 7 août, l'envoi de forces «à l'ost du duc».

Or, à cette époque la menace d'une action de l'armée française contre Guingamp s'était précisée : le vicomte de Rohan s'avancait avec 200 ou 300 lances. Le duc, de Rennes (le 27 septembre), faisait avertir les Guingampais de se tenir sur leurs gardes et aussi de mettre en jugement certains détenus pour «rébellion es-prisons de la ville». Deux mois après, le 17 novembre, Jean du Mené annonçait l'arrivée prochaine de secours de Jean-de-Chalons, Prince d'Orange, avec l'armée ducal où les troupes bretonnes cotoyaient des auxiliaires allemands qui se conduisirent «en gens de guerre», pillèrent à leur goût et brûlèrent plusieurs maisons «jusqu'aux boiseries de l'auditoire de la justice... pour eux chauffer» (14). Au mois de décembre 1... et ce n'était que jeux d'enfant : d'autres n'allaient pas tarder à venir qui mettraient proprement à sac la malheureuse ville.

## - NOTES -

- (1) Arch. des C.d.N. E.1 et E.11 - D. Morice, **Preuves**, T.II col. 796 -
- (2) Dom Morice : Preuves T.II col. 1003 - 1005 et 1075 -
- (3) S. Ropartz : Histoire de Guingamp T.II, Compte de Denis des Prez. p. 226.
- (4) D. Morice, Preuve : T.II col. 1070 et seq - Bibl. Nation. Fr. 4773 - Fol I et V° Colb.
- (5) Arch. des C.d.N. E1
- (6) Bibliot. Nation. Dupuy 6 fo.108 - fr. 22.333 - Arch. des C.d.N. E.2
- (7) Arch. des C.d.N. E.901
- (8) Arch. des C.d.N. E.922 - S. Ropartz - **Hist. de Guingamp** T.I pp. 160-162 - Il y eut semble-t-il de difficiles tractations entre l'Evêque de Tréguier, Jean de Coëtquen et les officiers du Duc à ce sujet.
- (9) Acte de la fondat. de la foire Ste-Catherine «...pénultième jour de mai 1451 - archives paroissiales (copie)
- (10) Arch. des C.d.N. E.945 -
- (11) Arch. des Côtes-du-Nord - E.941 -
- (12) Arch. Municipales Aa3-25 mars 1486 et S. Ropartz : Histoire de Guingamp T.11 - p.67 - note 2 -
- (13) D. Morice, **Preuves** T.III - col 648. Le 27 juillet 1489, la Duchesse Anne accorde 600 livres à son Chambellan Yvon de Roscerf pour l'indemniser du pillage et de l'incendie de sa demeure et l'aider à payer sa rançon et «exécrables dommages».
- (14) Archiv. Département. des C.d.N. E.1139

## LE FURETEUR TREGORROIS

### QUESTION n° 16 : Le Manoir du Launay, en Pleubian

Monsieur Jean-Louis Guilcher, de Pédernec, recherche l'historique de ce manoir et de la famille de Boisgélin qui le posséda. «Je sais, nous précise-t-il qu'il existait dans ma jeunesse une chapelle attenante au manoir ; par des anciens j'ai entendu dire qu'il existait une bibliothèque, et que le comte de Boisgélin aurait fait don à la commune, pour des indigents, de sa propriété... Je sais aussi avoir aperçu jadis un tableau en peinture représentant la vierge et l'enfant, au rez-de-chaussée, au-dessus d'une cheminée...»

### QUESTION n° 17 : Le Café de PIPHANIC.

«Sous ce titre, Ernest Rivière, journaliste rennais, d'origine lannionnais, évoque l'un des plus célèbres héros de Charles Le Goffic, sur trois pages d'une revue (format 23 x 15 ; papier apparence de chiffon). Le début de cet article, dédié «à M. CHARLES LE GOFFIC», est paginé en bas de page 85 et 86. Un dessin signé qui représente un jeune garçon (gros nœud, pantalon bouffant) portant un bol à anse qui fume, et la lettre G ouvrent ce texte (voir **fac-simile** au verso).

«Je sais que ce «Café de PIPHANIC» a paru aussi dans le «Journal de Lannion» du 23 décembre 1922 - Mais quelles sont les références (nom, date...) de la revue, et l'auteur du dessin ?»

Yves Briand, Paris.

### QUESTION n° 18 :

Monsieur Jean Caderas de Kerleau, 9 Boulevard Vialleton, Montpellier, recherche tous documents relatifs à la date et au lieu de naissance de Vincent de Kerleau, abbé de Bégard en 1443, et de Prières en 1467, Evêque de Léon de 1472 à 1476... et recevrait éventuellement tous renseignements le concernant.

# Le Café de Piphanic



A M. Charles Le Goffic.

**G**

RACE à votre plume d'or, Piphanic, l'inénarrable Piphanic, est entré dans l'immortalité ; et à la gloire dont vous l'avez nimbé, je n'espère guère d'ajouter.

C'était à l'époque, déjà lointaine, de mon enfance qui s'écoulait, rêveuse, au bas de la colline de Brélevenez, à Pors-ar-Gueut, tout à côté du moulin des Buttes et face à la vénérable église Saint-Jean-du-Baly qui dominait l'Allée verte et sur la tour de laquelle, grâce à la précieuse amitié d'un enfant de chœur, je pouvais monter, de temps à autre, pour essayer de découvrir, hélas ! le clocher de Ploubezre et les... Cinq-Croix, car à Lannion, tout petit, je sentais, déjà, les tristesses d'âme de l'exilé !...

Piphanic était le pensionnaire de ma Mère, et ce n'était pas un pensionnaire ordinaire.

Une sorte de renommée l'entourait. Il était déjà vieux ; mais il nous le paraissait encore davantage quand, sanglé dans son habit noir, s'en allant, solitaire, à la promenade, un peu voûté, appuyé lourdement sur une canne antique, à la pomme d'argent, le chapeau à la main, il nous apparaissait avec sa figure ivoirine que couronnaient ses cheveux tout blancs.

Quelques adolescents le taquinaient bien un peu ; malgré cela « Monsieur Piphanic » — comme nous l'appelions révérencieusement — aimait les enfants, et l'essaim joyeux de Pors-ar-Gueut en faisait, fréquemment, l'heureuse expérience.

Il s'intéressait, à nos jeux qu'il suivait, de son œil paternel ; et, quand nous